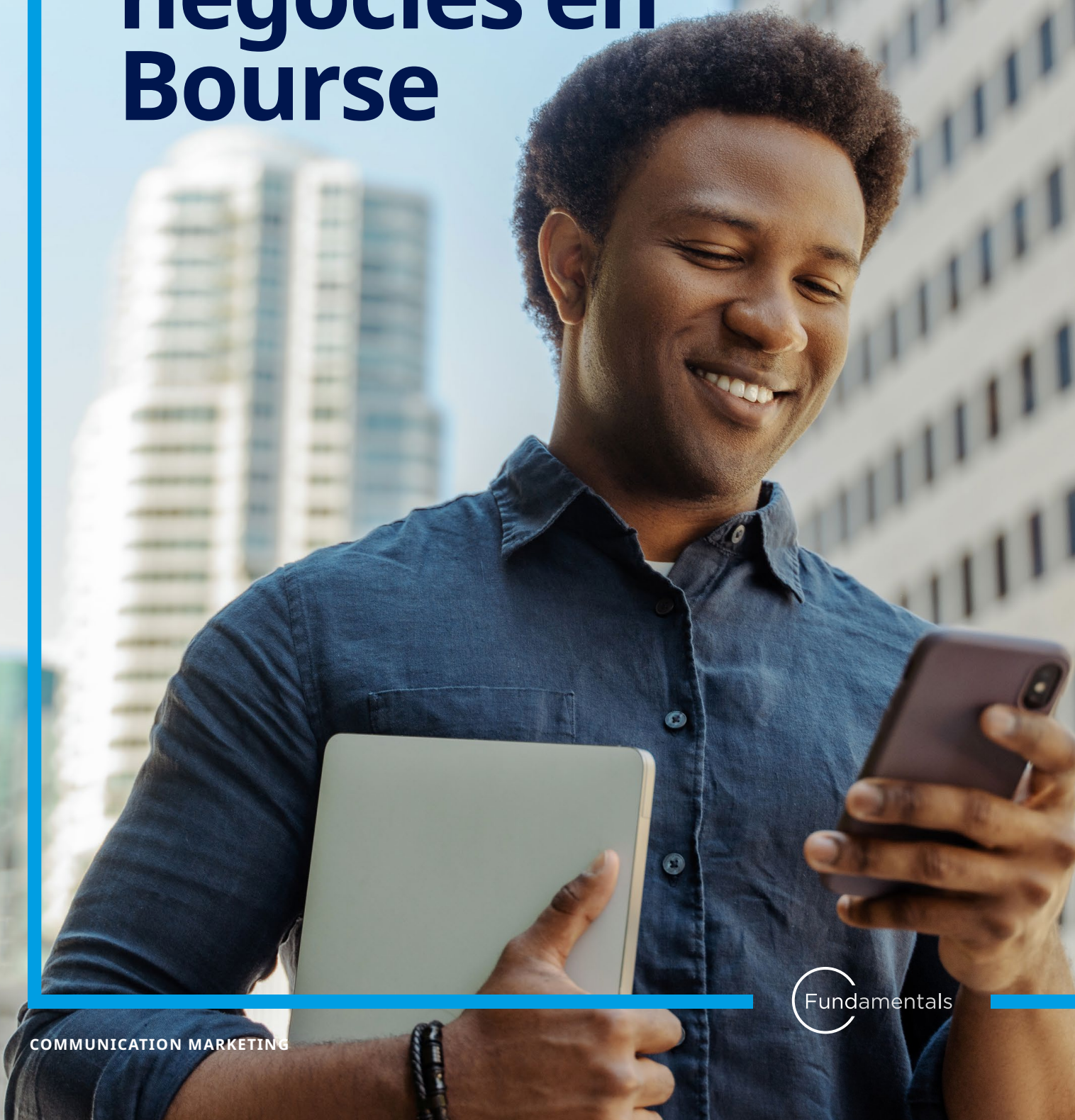


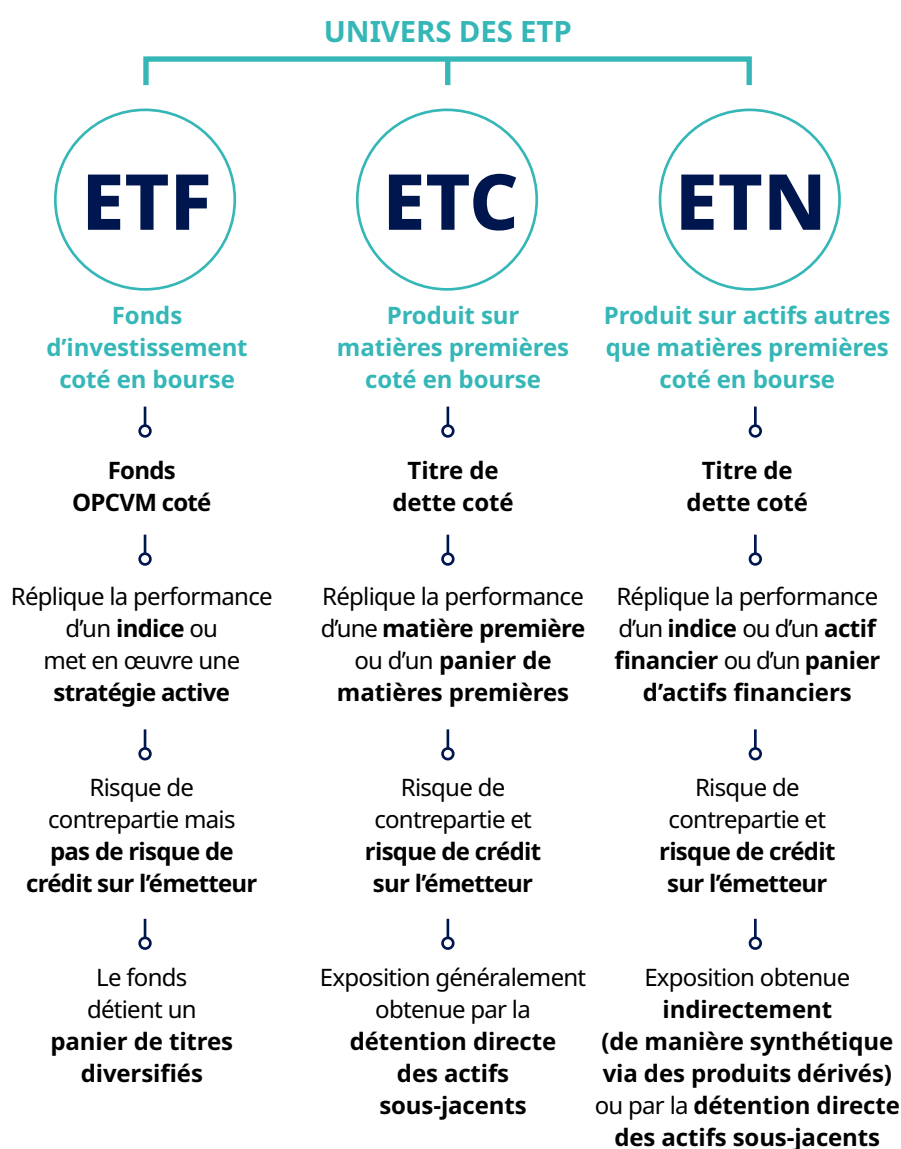
La famille des produits négociés en Bourse



Que sont les produits négociés en Bourse ?

Les produits négociés en Bourse (« Exchange-traded products » en anglais ou ETP) sont des véhicules d'investissement¹ cotés en bourse : à l'instar d'une action, les ETP peuvent être négociés et échangés à n'importe quel moment lorsque la bourse est ouverte.

En fonction du type d'ETP, le produit est conçu pour répliquer, à la hausse comme à la baisse, la performance² d'un instrument financier, comme une action, un indice, une matière première ou un groupe de matières premières. L'univers des ETP est donc très large et couvre un large spectre de produits d'investissement dont :



Les ETP peuvent être négociés tant que la bourse est ouverte.

Le risque de contrepartie : c'est le risque que l'établissement financier avec lequel le fonds fait une transaction (la contrepartie) ne respecte pas ses engagements (si elle n'honore pas un paiement ou une livraison prévue). En d'autres termes c'est le risque que l'autre partie dans une opération financière fasse défaut.

Le risque émetteur : le risque émetteur correspond au risque que l'entreprise ou l'entité qui a émis un titre financier (comme une action ou une obligation) ne soit pas en mesure de respecter ses engagements financiers. Par exemple, elle pourrait ne pas pouvoir payer les intérêts ou rembourser le capital à l'échéance. Ce risque est lié à la santé financière et à la solvabilité de l'émetteur.

1 Investir implique des risques. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section Risques plus bas.

2 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les principales différences

Les fonds indiciels cotés (ETF) sont les plus connus de ces produits et, bien qu'ils appartiennent à la catégorie des ETP, ils présentent des caractéristiques très distinctes des autres ETP. Les différences fondamentales d'avec les autres ETP concernent les caractéristiques sous-jacentes de chaque produit – c'est-à-dire le marché et les instruments financiers qu'ils répliquent – ainsi que la manière dont le produit est conçu et géré.

Les **ETF** sont des fonds³, ce qui signifie, dans le cas des ETF indiciels⁴ :

- ✓ Qu'ils répliquent des indices très diversifiés⁵ ;
- ✓ Qu'il n'existe pas de risque crédit sur l'émetteur lié à la structure du produit, le fonds détenant les actifs sous-jacents dans lesquels il investit. En cas de problème avec le gestionnaire de fonds, les actifs sont cantonnés de manière sécurisée pour le fonds et ses investisseurs.
- ✓ Qu'ils sont réglementés par la directive européenne UCITS⁶ (ou OPCVM en français), ce qui offre aux investisseurs des garanties importantes que n'offrent pas les autres ETP.
- ✓ Qu'ils sont simples à comprendre et à comparer grâce à leur conformité aux standards UCITS.
- ✓ Qu'ils sont très transparents.

En revanche, les **ETN** et les **ETC** sont des instruments de dette :

- ✓ Comme ils sont structurés sous la forme d'instruments de dette ou de titres de créances, ils ne détiennent pas directement les actifs sous-jacents qui restent la propriété de l'émetteur.
- ✓ Ils sont exposés au risque de crédit sur l'émetteur dont le degré dépend notamment de la qualité de l'émetteur. Ce risque de crédit est également impacté par le fait que la dette soit adossée ou non à des actifs physiques et même par la qualité du dépositaire.

En outre, les **ETN** et les **ETC** :

- ✓ Ne bénéficient pas d'une réglementation standardisée telle que la directive UCITS. Au contraire, la réglementation des ETN et des ETC est très variée et dépend de la structure de chaque produit pris individuellement.
- ✓ Ne sont pas soumis à la réglementation UCITS et n'ont donc aucune exigence de diversification. Ainsi, un ETN ou un ETC peut être structuré pour être diversifié mais il peut également suivre un seul et unique instrument financier.
- ✓ Peuvent être très variés, complexes et nécessitent une analyse approfondie pour évaluer les risques sous-jacents.

3 Investir implique des risques. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la section Risques plus bas. Pour plus d'information sur les objectifs d'investissement des fonds, veuillez vous référer aux DIC ou au prospectus.

4 Pour plus d'information sur la méthodologie de l'indice, veuillez vous référer au site web du fournisseur d'indice.

5 La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

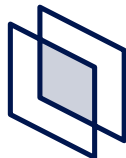
6 UCITS: « Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities », dite Directive OPCVM en français - Directive européenne 2014/91/UE

Risques et réglementation

Les ETF européens respectent les règles de la directive UCITS, un cadre juridique strict régissant une typologie de produits d'investissement, visant à protéger les investisseurs. Cette structure complète et robuste permet aux investisseurs de bénéficier d'une réglementation claire avec :



Des règles de diversification⁷, applicables à la fois aux composantes de l'indice (dans le cas d'un ETF indiciel) répliqué et aux actifs du fonds,



La transparence, garantissant un niveau élevé de publication d'information standardisée sur les éléments clés du fonds,



Le contrôle des risques et la gouvernance, notamment en ce qui concerne les limites du risque de contrepartie et la gestion des conflits d'intérêts,



La conservation des actifs du fonds dans des comptes séparés, au nom du fonds, chez le dépositaire.

Comme tous les produits d'investissement, les ETF ne sont pas sans risque. Ils comportent des risques similaires aux Fonds (OPC) traditionnels, en particulier les risques liés à leur univers d'investissement.

Le risque de contrepartie peut être présent dans tous les ETP, et s'il peut atteindre 100% de la valeur du produit pour les ETN et les ETC, ce risque est limité au maximum à 10% de la Valeur Liquidative, et ce par contrepartie, au sein de tous les fonds UCITS, y compris les ETF⁸.

Le risque de contrepartie peut être réduit par :

- Une sélection et une surveillance stricte de toutes les contreparties,
- L'application de règles conservatrices pour les actifs et le collatéral (garantie des transactions),
- Un suivi quotidien du niveau de risque, et l'application de techniques d'atténuation des risques pour maintenir le niveau de risque en-dessous du seuil de 10%.

En raison de leur structure de titres de créances, (« debt notes »), les ETN et les ETC comportent également un risque de crédit sur l'émetteur, à savoir la possibilité que les actifs des investisseurs soient impactés négativement en cas de défaillance de l'émetteur.

⁷ L'indice d'un fonds UCITS doit être suffisamment diversifié : aucune des composantes ne peut excéder 20% de l'ensemble des composantes. En cas de circonstances exceptionnelles, comme dans des conditions de marché très volatiles ou sur des marchés concentrés, cette limite peut atteindre 35% pour un seul et unique composant. Pour les indices obligataires de dettes souveraines des pays de l'OCDE, la limite de pondération de 35% s'applique aux émetteurs. La limite peut être fixée à 100% pour un seul émetteur à condition qu'il y ait au moins 6 émissions différentes, et que les obligations soient garanties (c'est-à-dire qu'elles soient des obligations d'Etat). La diversification n'offre aucune garantie de performance et ne protège pas contre une perte éventuelle.

⁸ Le risque de contrepartie est strictement réglementé dans un fonds UCITS (Article 52 de la Directive UCITS), et limité à 10% de l'actif net total du fonds par contrepartie lorsque la contrepartie est un établissement de crédit, ou à 5% dans les autres cas.

Le bon outil pour le bon investissement



Tous les ETP présentent un certain niveau de risque, et les structures présentent également des caractéristiques différenciantes. Chacune des catégories d'ETP peut être appropriée si elle répond précisément à l'objectif de l'investisseur, à son appétit au risque et à son attente en terme d'exposition.

OBJECTIF



Suivre l'indice
Euro Stoxx 50

STRUCTURE



RAISON D'ÊTRE

En tant que panier de valeurs, un ETF peut répliquer cet indice boursier. L'indice est constitué de 50 valeurs et répond aux exigences UCITS de diversification de l'indice.

CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES

Le fonds détient un panier de titres diversifiés, conservés sur un compte ségrégué auprès d'un dépositaire. Il n'y a pas de risque de crédit.



Suivre le rendement
d'un indice de niche



Un ETN peut offrir une exposition à un indice de niche dont la construction n'est pas conforme aux exigences réglementaires UCITS.

Comme c'est l'émetteur, et non l'ETN, qui détient les titres sous-jacents, l'investisseur est exposé au risque de crédit sur l'émetteur. Un indice de niche peut ne pas être assez diversifié et éligible au standard UCITS.



Être exposé
à l'or



Un ETC peut permettre aux investisseurs de s'exposer à une seule et unique matière première, comme l'or.

Il existe un risque de crédit sur l'émetteur, risque dont l'ampleur dépend de la qualité de l'émetteur. Ce risque peut être réduit lorsque que l'ETC est exposé à des matières premières physiques. Certains ETC ont également mis en place des règles spécifiques pour allouer les actifs sous-jacents au profit de l'investisseur final, réduisant ainsi davantage le risque de crédit.

Amundi ETF

Amundi, le plus gros fournisseur d'ETF européen, proposant plus de 300 ETF régis par la réglementation OPCVM, couvrant un large ensemble de besoins en termes d'allocation d'actifs et d'objectifs ESG et Climat.

Pour plus d'informations sur la manière d'investir en Amundi ETF, visitez notre site web : **www.amundiETF.com**.

COMMUNICATION MARKETING

Les risques liés à l'investissement

- Risque de perte du capital investi. Les investisseurs sont entièrement exposés au risque de perte en capital, et ils peuvent ne pas récupérer le montant initialement investi.
- Risque lié aux marchés auxquels l'ETF est exposé. Le prix et la valeur des investissements sont liés au risque de liquidité des composantes de l'indice sous-jacent. La valeur des investissements peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.
- Risque lié à la volatilité des titres/devises composant l'indice sous-jacent.
- L'objectif d'investissement du fonds peut ne pas être entièrement réalisé.

Informations importantes

Ceci est une communication marketing. Veuillez consulter le Prospectus et le Document d'Informations Clés (« DIC ») avant de prendre une décision d'investissement définitive.

Les informations de ce document ne sont pas destinées à être distribuées et ne constituent pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat de titres ou de services aux États-Unis, ou dans l'un de ses territoires ou possessions soumis à sa juridiction, à destination ou au profit de tout ressortissant américain « US person » (tel que défini dans le prospectus des Fonds ou dans les mentions légales des sites amundi.com et amundiETF.com). Les Fonds n'ont pas été enregistrés aux États-Unis en vertu de l'Investment Company Act de 1940 et les parts/actions des Fonds ne sont pas enregistrées aux États-Unis en vertu du Securities Act de 1933.

Ce document est de nature commerciale. Les fonds décrits dans le présent document (les « Fonds ») peuvent ne pas être disponibles pour tous les investisseurs ni être autorisés à la commercialisation auprès des autorités compétentes de certains pays. Il est de la responsabilité de chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à ou investir dans ce produit. Il est recommandé aux investisseurs de consulter des conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques indépendants avant d'investir dans ce produit.

Les informations contenues dans le présent document sont des informations promotionnelles et non contractuelles qui ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation d'investissement, une sollicitation d'investissement, d'offre ou d'achat de la part d'Amundi Asset Management (« Amundi ») ou de l'une quelconque de ses filiales.

Les Fonds sont les ETF UCITS d'Amundi et Amundi ETF désigne l'activité ETF d'Amundi.

Les ETF UCITS d'Amundi sont des fonds indiciels gérés passivement. Les Fonds sont des fonds ouverts de droit français, luxembourgeois ou irlandais, agréés respectivement par l'Autorité des Marchés Financiers en France, la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg, ou la Banque Centrale d'Irlande, et autorisés à commercialiser leurs parts ou actions dans différents pays européens de l'UE (les « Pays de Commercialisation ») en vertu de l'article 93 de la Directive 2009/65/CE.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel est tenu de lire les documents d'offre des Fonds (DIC et prospectus). Tout investissement dans un fonds comporte des risques importants (les risques sont détaillés dans le DIC et le prospectus).

Les performances passées ne préjugent en rien des performances futures. Le rendement de l'investissement et la valeur principale d'un investissement dans les Fonds ou autre produit d'investissement peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse et entraîner la perte du capital investi à l'origine. Il est recommandé aux investisseurs de demander conseil auprès d'un professionnel avant toute décision d'investissement afin de déterminer les risques associés à l'investissement et son caractère approprié. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la conformité de son investissement avec la législation applicable dont il dépend, et de vérifier que celui-ci est adapté à ses objectifs d'investissement et à sa situation patrimoniale (notamment du point de vue fiscal).

Certains des Fonds mentionnés dans ce document peuvent ne pas être autorisés à la distribution dans votre pays.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, ni approuvés, ni distribués par les fournisseurs d'indices. Les fournisseurs d'indices ne font aucune déclaration quant à l'adéquation de tout investissement. Une description complète des indices est disponible auprès des fournisseurs.

Ce document n'a pas été revu, visé ou approuvé par une quelconque autorité financière.

Informations réputées exactes au 31 août 2025.

Reproduction interdite sans l'autorisation écrite d'Amundi.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.

Amundi Asset Management (Amundi AM)

« Société par Actions Simplifiée » - SAS au capital social de 1 143 615 555 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 04000036.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France. Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30. Siren n° 437 574 452 RCS Paris.